

Résolution adoptée à la séance ordinaire du conseil des maires  
de la Municipalité régionale de comté des Laurentides  
tenue le vingtième jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-quatre

**Rés. 2024.06.9395**

**Adoption de la Politique de soutien aux entreprises et de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie**

CONSIDÉRANT la signature de l'Entente relative au Fonds Régions et Ruralité, volet 2 : *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC*;

CONSIDÉRANT QU'aux termes des articles 20 et 22 de cette entente, la MRC des Laurentides doit adopter et maintenir à jour une politique de soutien aux entreprises ainsi qu'une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE les deux politiques doivent être transmises à la ministre des Affaires municipales, en plus d'être publiées sur le site Internet de la MRC;

POUR CES MOTIFS, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides entérine le contenu de la *Politique de soutien aux entreprises* et celui de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*, tel qu'adopté aux termes de la résolution numéro 2023.06.9065;

ET

QUE les deux politiques soient publiées sur le site Internet de la MRC, en plus d'être transmises à la ministre des Affaires municipales.

**ADOPTÉE**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME,**

délivrée à Mont-Blanc, ce 26 juin 2024



Isabelle Gauthier  
Greffière-trésorière adjointe par intérim